

Paris le 31 janvier 2014

**Nathalie COLIN**  
DRH du MI

Objet : Calendrier « *mobilité* » des IPCSR et DPCSR  
Référence : PM/LD/006/14

Madame la Directrice,

La date prévue pour la prise de poste des IPCSR et DPCSR est fixée au 1<sup>er</sup> mai 2014. Cette date ne laisse qu'un mois aux agents pour entreprendre, et mener à terme, les démarches consécutives à une mobilité (délais de préavis, préparation du déménagement...). En conséquence, les représentants du personnel Force Ouvrière vous demandent de bien vouloir repousser la prise de poste au 1<sup>er</sup> juin 2014.

En outre, la programmation des CAP, les 25 et 27 mars 2014, ne nous permet pas de réunir nos représentants du personnel, du fait, notamment, de la tenue concomitante d'instances statutaires de notre organisation.

C'est la raison pour laquelle, nous souhaitons qu'elles soient reportées d'une semaine (semaine 14), afin de tenir compte de ces contraintes.

Comptant sur un arbitrage favorable de votre part sur ces deux points et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes respectueuses salutations.

*signé*

**Pascale MASET**  
Secrétaire Générale

Copie : Patrice PEROUAS, Chef de la section de gestion des personnels de la sécurité routière.